

**SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS URBAINS THIONVILLE FENSCH**

**Séance ordinaire du 20 décembre 2023 à 18h, après convocation légale**

Sous la Présidence de M. DICK Rémy

**Etaient présents :**

BECKER Patrick	BALCERZAK Roland	JURCZAK Serge	LORENTZ Maurice
POSTAL Olivier	VEINNANT Bernard	MEDVES Jean-François	ROBINET David
BARILLARO Jérémy	SCHULTZ Laurent	GRILLO Marie	GUERMANN Bernard
LUCCHINI Marc	CORAZZA Jean-Luc	DEISS Murielle	
ENGELMANN Fabien	TACCONI Pierre	ZENNER Bernard	
PHILIPPE Lionel	WEIS Mathieu	PAQUET Michel	
POUGET Clémence	RECH Serge	HATRI Aïcha	
SCHNEIDER Brigitte	RENAUX Patricia	SCHIVRE Marc	
ZIEGLER Damien	HOLSENBURGER Alexandre	MENTION Fanny	
PARPETTE Jerry	REBSTOCK-PINNA A.	SEGURA Olivier	

**Procurations :**

HERGAT Michel	a donné procuration à	PAQUET Michel
KASPAR-COTRUPI Angèle	a donné procuration à	POUGET Clémence
ACKER Christine	a donné procuration à	ROBINET David
FREYBURGER Julien	a donné procuration à	DICK Rémy
SCHREIBER Roger	a donné procuration à	BECKER Patrick
MELEO Guy	a donné procuration à	LUCCHINI Marc
COLIN Jean-Marie	a donné procuration à	VEINNANT Bernard
SCHITZ Denis	a donné procuration à	ZIEGLER Damien
LANGMAR Déborah	a donné procuration à	ZENNER Bernard
HERFELD Marie-Laurence	a donné procuration à	SCHULTZ Laurent
BAUR Denis	a donné procuration à	BALCERZAK Roland
BERNARDI Alessandro	a donné procuration à	HATRI Aïcha
KOWALCZYK Maryline	a donné procuration à	SCHIVRE Marc
VETZEL Caroline	a donné procuration à	TACCONI Pierre

**Absents excusés :**

PAULY Elsa	MATHIEU Bertrand	FATTORELLI Viviane	FERRERO Marc
SCHUTZ Sylvie			

**Absents non excusés :**

ANDRE René	FRADELLA Cédric
DEUTSCH André	ABATE Patrick
FEUVRIER Alieth	BEY Michèle
BRUSCO Stéphan	

La séance débute à 18h12

**Début de la séance :**

Membres en exercice :	60
Présents :	33
Procurations :	13
Absents :	14

**Pendant le point 2 :**

Arrivée de M. PAQUET

Membres en exercice :	60
Présents :	34
Procurations :	14
Absents :	12

La séance se termine à 20h12

**Assistaient en outre les techniciens du SMiTU :**

AUBURTIN-COLNOT Isabelle, Directrice Générale  
ANDRE Cédric, Directeur Adjoint  
NABE Kalil, Responsable des Finances  
SCHLIENGER Sylvaine, Responsable de projet PDM et Citézen  
DEFAZIO Jérémy, Chargé de Communication et Marketing  
MOUCHARD Margot, responsable des Assemblées  
VAUTRELLE Alexandre, Responsable juridique  
GIORDANO Michaël, Assistant Réseau

**POINT I-13 – DELIBERATION N°2023/I-68 - ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DES INSTANCES DU SMITU**

Vu les articles L.5711-1 et suivants (dispositions applicables aux syndicats mixtes) ;

Vu l'article L.5211-1 par renvoi de l'article L.5711-1 du CGCT (dispositions communes aux EPCI) ;

Vu l'article L.2121-8 du CGCT par renvoi de l'article L.5211-1 : « *Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le conseil municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation* » ;

Vu la délibération n°2020/I-30 du comité syndical du 9 septembre 2020 relative à l'adoption du règlement intérieur des instances ;

Considérant que lors du comité d'installation du 9 septembre 2020, le comité syndical a approuvé son règlement intérieur ;

Considérant qu'il convient d'adopter un nouveau règlement intérieur des instances du SMiTU, complété par des dispositions relatives à la tenue en visioconférence du comité syndical ;

Considérant que le contenu du règlement intérieur est fixé librement par le Comité Syndical qui peut se donner des règles propres de fonctionnement interne, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur ;

Considérant que le règlement intérieur doit en outre impérativement fixer :

- les conditions d'organisation du budget (article L.2312-1 du CGCT) ;
- les conditions de consultation par les élus des projets de contrats ou de marchés (article L.2121-12) ;
- les règles de présentation et d'examen ainsi que la fréquence des questions orales (article L.2121-9).

Il est proposé au Comité Syndical d'adopter le projet de règlement intérieur annexé à la présente délibération.

Le Bureau Syndical du 6 décembre 2023 a donné un avis favorable.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents, adopte le projet de règlement intérieur.

Pour extrait conforme,

A YUTZ, le 21 décembre 2023

Le Président,

Rémy DICK

